



Problème d'ordre salarial

Par **mac69**, le **24/01/2013 à 18:23**

Bonjour,

Je souhaiterais vous exposer un problème dont j'ai été la victime et dont j'aimerais trouver la solution, et c'est pourquoi je me tourne vers vous.

Je vous explique la situation :

Je suis encore en études, j'ai actuellement 21 ans, et j'étais l'année dernière (2011-2012) salarié d'une entreprise en contrat de professionnalisation dans le cadre d'une licence professionnelle.

J'avais 20 ans à l'époque et on avait donc pour obligation de me payer 65% du SMIC MINIMUM, or sur le contrat que j'ai signé, le salaire brut indiqué correspondait à 80% du SMIC, ce qui correspondait en fait à la tranche d'âge du dessus suite à une erreur de la part de la déléguée aux ressources humaines.

Par la suite, la DRH se rend compte de cette erreur et m'invite dans son bureau pour me dire que je serais payé moins que ce pourquoi j'ai signé.

J'ai essayé de défendre mes intérêts en passant par mon chef de service, par une assistante sociale, mais sans succès.

J'ai quitté cette entreprise le 07 Septembre 2012 en signant une feuille de solde de tout compte qu'il est possible de contester dans les 6 mois et depuis je pense chaque jour que je n'aurais pas du signer cette feuille et que je devrais réclamer mon dû jusqu'à ce que je l'obtienne.

Que me conseillez vous ?

Merci d'avance, je suis vraiment dans l'impasse...

Cordialement.

